

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE

Procès-verbal de la séance extrait du livre des délibérations de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de McMasterville tenue au Centre Communautaire Intégré de McMasterville, le jeudi 20 juin 2019 à 18 heures, à laquelle sont présents monsieur le maire, Martin Dulac, madame Nadine Noizelier, conseillère ainsi que messieurs les conseillers Robert Pelletier, Frédéric Lavoie, Jean-Guy Lévesque, Normand Angers et François Jean.

Formant quorum des membres du conseil municipal, sous la présidence de monsieur le maire, Martin Dulac.

Me Sarah Giguère, directrice des Services juridiques et greffière adjointe par intérim ainsi que monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier sont également présents.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-267Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QU'un avis de convocation pour cette séance extraordinaire, contenant le projet d'ordre du jour, a dûment été donné aux membres du conseil municipal, y compris les membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance;

CONSIDÉRANT la réception de l'accusé de réception à cet effet pour attester de la connaissance de ladite séance extraordinaire, tel que requis par les dispositions du Code municipal du Québec;

La séance est déclarée ouverte à 18h00.

Il est,

PROPOSÉ par madame Nadine Noizelier
APPUYÉ par monsieur Normand Angers
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que modifié :

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions
3. Autorisation – Octroi de contrat – Travaux de réparation d'asphalte par minces couches
4. Deuxième période de questions
5. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

Arrivée de monsieur Jean-Guy Lévesque

Première période de questions

Le président de la séance invite les membres de l'assistance à poser au conseil municipal toute question relative aux affaires de la municipalité.

Aucune question n'est posée.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-268

Autorisation – Octroi de contrat – Travaux de réparation d’asphalte par minces couches

CONSIDÉRANT l'appel d'offres par invitation effectué afin d'obtenir des soumissions relatives à des travaux de réparation d'asphalte par minces couches sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions tenue le 18 juin 2019 le tout, conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et des espaces publics, dans son rapport daté du 18 juin 2019;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise l'octroi de contrat pour des travaux de réparation d'asphalte par minces couches au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Pavages P. Brodeur (1994) inc. pour un montant de 28 860 \$ plus taxes applicables;

QUE le conseil municipal autorise une appropriation, provenant de l'excédent de fonctionnement affecté, d'un montant maximal de 28 860 \$ plus taxes applicables;

QUE le conseil municipal autorise monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et des espaces publics, ou en son absence, monsieur Sébastien Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

Deuxième période de questions

Le président de la séance invite les membres de l'assistance à poser au conseil municipal toute question relative aux affaires de la municipalité.

Aucune question n'est posée.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-269

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur François Jean

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE la séance soit levée à 18h01.

« ADOPTÉE »

Le maire,

La directrice des Services juridiques
et greffière adjointe par intérim

Martin Dulac

Me Sarah Giguère